

La dissertation

L'objet de la dissertation est **l'exposé, l'explication, la discussion**, des règles de droit relative à une question déterminée.

Le devoir doit être organisé selon **un plan rigoureux** qui comporte traditionnellement : une introduction assez étoffée et deux parties, elles-mêmes subdivisées en deux sous-parties. Il peut être bon de terminer par une conclusion (V. *infra* particulièrement sur ce point) qui rassemble vos idées essentielles, et lorsque le plan est démonstratif, d'indiquer ce à quoi vous êtes parvenu *in fine* de votre analyse juridique (ce peut-être le lieu de propositions nouvelles).

Avant cela, il est essentiel de parvenir à faire saisir **une idée générale, une problématique d'ensemble du sujet**. Cela suppose de la part de l'auteur une synthèse des éléments relatifs au sujet et le désir de communiquer (convaincre) au lecteur une opinion globale. Pour être compris, mettez-vous à la place de ceux qui lisent ou qui écoutent, n'essayez pas de faire compliqué ou trop long...

Pour réussir votre dissertation, il faut distinguer différentes étapes dans le travail d'une dissertation :

Avant d'aboutir au « produit fini », **quatre étapes sont indispensables** : l'inventaire, le diagnostic, la construction, la rédaction.

I – L'inventaire

Ce qui nécessite d'abord de **comprendre le sujet**. En vue d'identifier le sujet qui vous est soumis et d'éviter tout hors-sujet, vous devez d'abord étudier soigneusement la manière dont ce sujet vous est posé, c'est-à-dire chercher à **comprendre exactement ce qui vous est demandé**. Or cela ne va pas, dans certains cas, sans difficultés.

L'auteur de la dissertation doit, en présence d'un sujet qui tient généralement en quelques mots, chercher tous les éléments qui s'y rapportent afin de **dresser une sorte d'état des lieux**.

L'énoncé du sujet comporte **un ou plusieurs mots clefs** qui doivent évoquer des séries de règles juridiques ou de discussions. Ne pas se précipiter « tête baissée » sur un chapitre de cours ou de manuel parce que l'on a reconnu un mot ou un membre de phrase qui l'évoque. Passer sous silence une partie des problèmes à examiner laisse supposer une insuffisance (voire une absence) de connaissances.

Exemple : le sujet « La force des lois ». La première tâche consiste à prendre conscience des différents sens du mot « force » et des nuances revêtues par le pluriel du mot « loi ».

Utilisez votre mémoire. Essayez de vous rappeler dans quels passages du cours ou de l'ouvrage que vous avez étudiés, des développements ont été consacrés à la question que vous devez traiter (et également : essayez de vous rappeler de la jurisprudence, de la doctrine, ...). Bien souvent, il vous faudra chercher à droite et à gauche.

Pour être systématique, la recherche doit en principe **explorer toutes les sources** (au sens large : doctrine, textes, jurisprudence, usages, comparaisons internationales, ...). Une attention particulière

mérite d'être portée aux **points controversés**, car ils sont souvent significatifs. Au lieu d'essayer de réduire les controverses en choisissant d'emblée une opinion qui vous semble la meilleure (défaut fréquent chez les étudiants saisis par la complexité des problèmes juridiques ...), notez soigneusement les éléments apportés au soutien de chaque point de vue.

L'inventaire doit permettre non seulement de savoir ce qu'il y a dans le sujet, mais aussi ce qui n'y rentre pas. Il faut donc **délimiter le sujet**. Généralement, la difficulté porte sur **les limites du sujet**. Or, lors de l'inventaire, il est capital de ne pas laisser de côté ce qui fait partie du sujet et de ne pas traiter ce qui est en dehors. Réfléchissez donc longuement et surtout abstenez-vous de la méthode pratiquée par certains qui vont estimer, au moment de la rédaction, leur dissertation trop brève, et vont la compléter en ajoutant, de propos délibéré, des développements qu'ils savent étrangers à la question. Leur calcul est faux, et le résultat produit, directement inverse de ce qu'ils escomptaient.

Les limites du sujet, les exclusions peuvent (plus ou moins) rapidement être justifiées en introduction. Si vous hésitez sur le contenu du sujet, indiquez votre hésitation.

II – Le diagnostic

L'inventaire fait, il est nécessaire de **s'interroger sur les grandes questions qui traversent le sujet** : il faut alors **prendre le recul nécessaire** (ou de **la hauteur de vue**) pour distinguer ce qui est essentiel et ce qui l'est moins.

Il arrive que des thèmes se dégagent irrésistiblement, car ils permettent une « mise en facteur commun » de problèmes.

Pour vous aider, parmi les points que vous avez retenus, listés, lors de l'étape du diagnostic, fixez ceux qui seront en quelque sorte le centre de votre dissertation, ceux auxquels vous vous consacrerez particulièrement, ceux que vous développerez. Qu'il s'agisse, dans toute la mesure du possible, de questions qui permettent une discussion. Qu'il s'agisse aussi, autant que faire se peut, de **questions nouvelles**, par exemple tranchées par des **arrêts récents, une loi récente, une controverse récente, ...** : on vous sera toujours reconnaissant de **rajeunir le sujet**. Tâchez surtout, dans cette recherche des questions à approfondir, **de deviner pourquoi, aujourd'hui, le sujet vous a été donné et de mettre en valeur le (ou les) problème(s) à l'origine du sujet**.

En somme, le diagnostic se fait au regard de l'intérêt actuel du sujet, de ses enjeux.

De toutes ces recherches se dégage petit à petit **une philosophie dominante** du sujet ; on peut alors (mais seulement alors) songer à établir un plan.

III – La construction

Un plan n'est bon que **s'il correspond à un diagnostic d'ensemble du problème**, que **s'il défend une opinion**, sans se borner à décrire ce qui existe.

Deux phases peuvent être distinguées dans la construction : la mise au point du plan, puis celle de l'introduction.

A) Le plan

Le plan n'est pas seulement une répartition superficielle de sous-problèmes. Il touche au cœur du sujet, en faisant apparaître l'essentiel, les murs de soutènement de l'édifice. Il reflète **la structure de pensée que l'on veut communiquer à autrui**.

Les qualités attendues d'un bon plan sont **la clarté** et **la simplicité**, **l'élégance** et **la cohérence**, en somme **la force de conviction**.

La conception du plan est donc essentielle. Il faut s'y atteler très rigoureusement car dans tous les exercices qui vous sont proposés, un plan vous est nécessaire : dissertation écrite, mais aussi commentaire d'une décision de jurisprudence, exposé oral, etc.

Cette question du plan peut être **le critère sur lequel on juge la valeur d'un candidat** (le plan, avec ses intitulés (V. *infra* sur les intitulés) permet de saisir rapidement, ici pour une dissertation, si l'étudiant a pris le recul nécessaire sur le sujet, a eu de la hauteur de vue sur le sujet, a compris d'emblée la ou les problématique(s) du sujet, a su mettre en exergue les enjeux cruciaux du sujet, ...).

1) Le nombre de parties

Il dépend, comme le reste, du sujet donné. Toutefois, l'expérience montre qu'un plan devient utile lorsqu'il ramène la question à deux ou trois thèmes essentiels (donc deux ou trois parties).

2) Le choix des parties

Les parties doivent apparaître clairement et faire l'objet d'un titre.

En principe, il n'existe pas deux plans identiques pour deux sujets différents. À chaque sujet, son, voire ses plans. On peut toutefois émettre **quelques observations générales** :

- D'abord, les parties doivent se répondre, se correspondre, être situées à un niveau comparable.
- Ensuite, aucune des parties ne doit se borner à reproduire l'intitulé même du sujet. De même, il est exclu de prendre comme titre de partie une question plus vaste que le sujet lui-même.
- Autre règle absolue à respecter : **ne jamais choisir un plan tel qu'il oblige à reprendre dans la seconde partie ce qui a été développé dans la première et inversement.**
- La forme des intitulés de partie mérite un effort particulier. Soyez brefs, précis, percutants. Il faut que l'intitulé ait une signification par lui-même, qu'il donne un écho du sujet qui soit suffisamment direct, percutant.

On peut distinguer deux grands types de plan (et le savoir peut vous aider à trouver vos intitulés...) : **le plan d'opposition** ou **le plan d'enchaînement** :

Plan d'opposition : A n'est pas B
 B n'est pas A

Plan d'enchaînement :
(ou de complémentarité) Puisque je vous ai expliqué cela A, je peux enchaîner B
 B s'enchaîne à A ; B découle de A ; B est la complémentarité du A ;
 B est la suite logique de A.

En réalité, il existe un foisonnement de plans. Et ces plans tournent **toujours autour des idées d'opposition ou de complémentarité**. Ceux qui sont présentés ici sont « nus » : **il faut les habiller pour les adapter au sujet**.

Des exemples de plans :

Le plan historique : I - Avant la réforme – II - Après la réforme ; I - Avant l'arrêt N – Après l'arrêt N (plan acceptable surtout lorsque la réforme ou le « grand arrêt » est encore récent ; cela permet de mettre en exergue l'intérêt de la réforme, les enjeux, voire les lacunes). Vous aurez remarqué que c'est un **type de plan d'enchaînement** et que les **mots nus « habillés » sont « avant ; après »**. Vous aurez remarqué aussi que l'on a respecté une consigne mentionnée *supra*, à savoir que les parties doivent se répondre, ce qui est le cas ici (« jeu de miroir » des intitulés). Et les intitulés sont bien brefs et précis.

Le plan chronologique (type de plan d'enchaînement) est voisin du premier ; il peut s'articuler sur la succession de situations. Exemple : I - La saisine du tribunal – II – La décision du tribunal
Au passage, vous observerez à nouveau le « jeu de miroir », compris ici comme le parallélisme des intitulés (même construction des intitulés qui se répondent).

Les plans logiques sont les plus nombreux ; ils pivotent autour d'axes très variés :

Des éléments techniques : Principes – Exceptions ; Règle générale – Règle spéciale ; Nature juridique – Régime juridique ; Notion – Fonctions ; Conditions – Effets ; Domaine – Portée ; Critères – Conséquences ; Titulaires du droit – Contenu du droit ;
Ces plans rejoignent une optique descriptive (ce sont plus des types de plans de cours ou d'ouvrages).

Des éléments interprétatifs : Progrès -Recul ; Tendance majoritaire – Tendance minoritaire ; Affirmation – Contestation ; Dynamique – Statique ; Positif – Négatif ; Objectif – Subjectif ; Individuel – Collectif ; Prévention – Répression ; Obéissance – Désobéissance ; Forces – Faiblesse ; Diminution – Augmentation ; Stabilité – Évolution ; etc.
Vous aurez noté au passage les plans d'opposition.

Les plans plus intellectuels : La lettre – L'esprit ; Droit – Devoir ; La fin – Les moyens ; Vouloir – Pouvoir.

Adde : pour des exemples de plan en trois parties :

Construction – Destruction – Reconstruction ;
Avant la réforme – La réforme – L'application de la réforme.

Comment « habiller » le plan et les intitulés ?

On peut notamment apporter une touche polémique.

Exemples :

Les objectifs assignés – Les objectifs atteints – Les objectifs manqués.

Les excès de la jurisprudence sur les sociétés créées de fait – Les insuffisances de la jurisprudence sur les sociétés créées de fait.

Il faut adopter le plan et des intitulés qui correspond au mieux à ce que l'auteur veut dire (ce qui suppose qu'il veuille dire quelque chose !).

3) Les sous-parties

Elles sont aussi structurées et répondent, autant que faire se peut, à la règle du parallélisme des formes.

Exemples :

I –
A –
B –
II –
A –
B –

Ou :

I –
A –
B –
C –
II –
A –
B –
C –

Il ne faut pas plus de deux ou de trois parties. Chacune de ces parties doit, quant à elle, être subdivisée en deux ou trois sous-parties. Formellement le plan se présente donc de cette façon :

I. (Intitulé de la première partie)

A. (Intitulé de la première sous-partie)
B. (Intitulé de la seconde sous-partie)

II. (Intitulé de la seconde partie)

A. (Intitulé de la première sous-partie)
B. (Intitulé de la seconde sous-partie)

L'annonce (le « chapeau ») est indispensable. Il peut être très bref, très simple. Sous l'intitulé du I, vous allez faire une phrase ou deux pour annoncer le A) et le B) qui peuvent simplement reprendre les intitulés de votre A et de votre B. (*Idem* pour l'annonce des sous-parties après l'intitulé de votre II).

Les choix des intitulés sont logiquement les mêmes que ce qui a inspiré les parties. Une sous-partie ne doit pas englober une partie, voire le sujet tout entier ; sa logique doit s'insérer dans le type de discours choisi au niveau global : si vous avez opté pour deux grandes parties critiques, il n'est pas logique de former des sous-parties descriptives.

Veillez à respecter **des proportions harmonieuses** pour l'ensemble de vos développements :

¼ pour l'introduction ;

½ pour la première partie ;

¼ jusqu'à ½ pour la seconde (on admet que la seconde partie puisse être légèrement plus courte que la première).

Attention : ces directives sont souples. Tout dépend du sujet.

4) Conclusion ?

Vous pourrez lire parfois qu'une conclusion n'est pas toujours nécessaire car, en principe, vous avez déjà tout dit à travers votre plan, vos intitulés, vos développements. **Toutefois**, il peut être bon de

terminer par une conclusion qui permet de rassembler vos idées essentielles (ou synthétiser en quelques mots un (des) raisonnement(s) complexes). Bref, dit ainsi, la conclusion paraît primordiale puisqu'elle doit contenir le résultat de votre travail. Ce que vous devez faire apparaître dans la conclusion, c'est donc précisément que vous avez démontré l'exactitude des idées avancées, que ces idées découlent de vos développements. Lorsque le plan s'est voulu démonstratif, il s'agit d'indiquer ce à quoi vous êtes parvenu *in fine* de votre analyse juridique (ce peut-être le lieu de propositions nouvelles).

Dans un sujet polémique, on peut terminer en rappelant une dernière fois son opinion. Il y a aussi des sujets où l'on peut terminer en ouvrant sur des considérations plus larges (l'inverse de « l'entonnoir »).

B) L'introduction

Pourquoi n'en parler que maintenant ? Parce que l'on ne peut faire de bonne introduction que si l'on a une vision d'ensemble suffisamment précise de toute la dissertation.

4 étapes :

Le début de l'introduction doit **accrocher l'attention du lecteur** : quelques phrases fortes, citations ou formules bien senties, pour éveiller le lecteur. Si vous avez pris parti sur un sujet donné (sujet sur la jurisprudence relative aux sociétés créées de fait), vous pouvez judicieusement indiquer au lecteur votre position en l'invitant, par exemple, à voir aujourd'hui les dérives ou les excès, voire les insuffisances de cette jurisprudence (formules qui accrochent le lecteur qui a envie d'en savoir plus et de vous lire...). Dès le début, le lecteur connaît la démonstration que vous souhaitez faire (le plan et les intitulés devront bien entendu ensuite en être le reflet...).

Les termes essentiels du sujet doivent se retrouver dans les trois premières phrases.

Les phrases suivantes vont permettre de **délimiter le sujet** : situer le sujet parmi les problèmes voisins le définissant. **Les définitions** peuvent permettre de définir un sujet **positivement** (ce qui rentre dans le sujet) ou **négativement** (termes ou notions opposés). À ce niveau du sujet, on peut écarter les éléments qui sont « presque » dans le sujet et que l'on a décidé de ne pas approfondir en raison du choix logique que reflète le plan. Situer le sujet, c'est également citer **les sources** essentielles du sujet : le texte de loi, l'article du code, la directive, ... qui fondent la matière, qui donnent l'éclairage nécessaire du sujet.

Puis on arrive à **l'intérêt du sujet**. Ceux qui sont choisis le sujet ne sont jamais insensibles à ce passage. Il peut se trouver par exemple dans **l'urgence d'une solution nouvelle**, ou dans la nécessaire **impact d'une loi récente**, ou d'un **changement de comportement** des acteurs sur une question donnée, etc. Il peut s'agir d'un intérêt pratique mais l'intérêt théorique n'est pas à négliger.

Ce passage essentiel permet de voir si vous avez eu du recul sur la matière, ou de la hauteur de vue, en ayant pu dégager l'intérêt du sujet posé, particulièrement du point de vue de son **actualisation** et des **enjeux du moment** (on ne traitera pas d'un sujet aussi classique que celui de « la nullité en droit » de la même manière aujourd'hui qu'il y a cinquante ans... Nouvel intérêt de la sanction ? Renouveau ? Pourquoi ? Quels enjeux aujourd'hui ?).

L'intérêt du sujet débouche tout naturellement sur **l'annonce du plan** qui est ici absolument capital. C'est l'idée générale qui va animer toute votre dissertation, qui a été anticipé, dans les phrases d'accroche. Dans l'annonce du plan, on prend parti sur la structure même de l'exposé, donc sur le sujet lui-même. Il est souhaitable de faire plusieurs phrases qui permettent de montrer et de justifier le mouvement, le sens de l'analyse, le sens global du raisonnement (là où vous souhaitez conduire le lecteur). Il faut annoncer seulement ici les deux parties (les sous-parties sont annoncées dans les « chapeaux » ; V. *supra*).

IV – La rédaction

Quelques conseils de style :

- N'utilisez pas le « je ». Préférez les formules impersonnelles (il faut considérer... ; il s'agit...).
- Proscrivez les abréviations et le style télégraphique ! Dans tous les devoirs (dissertation, commentaire, ...), on n'écrit pas « la C. cass. » pour parler de la Cour de cassation.
- Employez le français, sauf nécessité spéciale, règle spéciale, adages juridiques, sujet de droit comparé avec des notions issues de droits étrangers, ... Mais il faut les expliquer. Ensuite, les formules latines ou en langue étrangère doivent figurer en italique. Par exemple : *a priori*, *a posteriori*, *a contrario*, *in fine*, *affectio societatis*, *affectio cooperandi*, *animus*, *intuitu personae*, ... (pour des formules latines).
- Faites le plus souvent des phrases brèves, même si des changements de rythme peuvent être bien venus. Veillez surtout à la clarté de l'expression ; des phrases trop longues ou trop lourdes peuvent nuire à la démonstration d'une analyse, perdre votre lecteur.
- Respectez la grammaire, la syntaxe, l'orthographe. Il est regrettable de perdre des points pour ces raisons.
- Veillez à la mise en page. Aérez votre devoir (sauts de lignes, alinéas, ...). Cette présentation est essentielle pour le lecteur. Notamment indiquez nettement vos intitulés de parties et de sous-parties.
- Enfin, il est bon de garder du temps pour relire.